



COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre **identifiant et mot de passe**
de votre compte EduConnect
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

INTENTIONS D'ORIENTATION Du : 09/02/24 Au : 06/03/24

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre : du 7 au 18 mars

1 Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes** :

- 1^{re} générale (sélection de quatre enseignements de spécialité et éventuellement un cinquième s'il n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté) ;
- 1^{re} technologique (sélection de la série technologique) ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien métiers de la musique.

Vous pouvez saisir jusqu'à 10 intentions d'orientation et une demande d'accès à la voie professionnelle par ordre de préférence.

Les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, demandez conseil au professeur principal.

2 Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception**.

CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION Du : 01/05/24 Au : 21/05/24

Conseil de classe du 3^e trimestre/2nd semestre : fin mai

3 Avant le conseil de classe

Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation**.
Vous pouvez saisir jusqu'à 10 choix et un accès à la voie professionnelle en les classant par ordre de préférence.

4 Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse** :

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.

Pas d'accord : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

Si vous demandez un accès à la voie professionnelle, contactez le chef d'établissement pour effectuer les démarches nécessaires.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation2nde

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



EduConnect

Activez votre compte EduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est **le compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à **l'espace numérique de travail (ENT)**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

NB: Votre compte Educonnect est déjà activé si vous utilisez Pronote (en effet, nous utilisons les codes Educonnect pour la connexion à Pronote)

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**
et **le samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)
(prix d'un appel local)